

Séance extraordinaire du 14 avril 2014

À cette séance extraordinaire tenue le quatorzième jour du mois d'avril de l'an deux mille quatorze, étaient présents, Monsieur Clément Marcoux, maire et Messieurs les membres du Conseil.

*Monsieur Frédéric Vallières
Monsieur Clément Roy
Monsieur Johnny Carrier (absent)*

*Monsieur Gaétan Parent
Monsieur Normand Tremblay (absent)
Monsieur Scott Mitchell*

Madame Nicole Thibodeau, directeur-général et secrétaire-trésorier est aussi présente.

Ouverture des soumissions concernant le camion de voirie

CONSIDÉRANT que Monsieur Clément Marcoux, maire a donné un droit de veto sur la résolution numéro 3420-03-14 en raison d'un vice de procédure : le document de politique de gestion contractuelle n'étant pas inclus dans la demande de soumissions pour l'achat d'un camion de voirie;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une (1) soumission pour l'achat d'un camion de voirie;

1- Cliche Auto Ford

*La première offre comprend le camion neuf ainsi qu'une plate-forme basculante de marque TWIN dont le devis est inclus à la soumission. Le pris de vente pour le camion et la plate forme TWIN est de : **45 995,00 \$ + taxes.***

*La seconde offre comprend toujours le camion neuf ainsi qu'une plate-forme neuve basculante de marque META-ROC dont le devis est inclus à la soumission. Le prix de vente pour le camion et la plate-forme META-ROC est de : **44 955,00 \$ + taxes.***

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Scott Mitchell

3441-04-14

ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'acceptation de la soumission de la seconde offre de Cliche Auto Ford au montant de 44 955,00 \$ + taxes, étant la moins élevée.

Ponceau au 64, rue Roy (Michel Cliche)

CONSIDÉRANT que la Municipalité a effectué des travaux d'entretien de fossés il y a quelques années dans ce secteur;

CONSIDÉRANT que la Municipalité ne fait pas l'entretien des entrées charretières;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy

3442-04-14

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que selon le règlement numéro 307 sur les entrées charretières, article 6-a, il est mentionné « que les propriétaires et occupants de terrains ou lots bordant les fossés doivent tenir ces derniers propres en tout temps. Ils doivent de plus assurer l'entretien, la réparation ou le remplacement de toute entrée charretière, canalisation ou puisard installés en front de leur terrain ou propriété ».

Demande d'un citoyen pour l'achat d'une bande de terrain longeant la route Kennedy, du lot numéro 2 721 476

CONSIDÉRANT qu'un citoyen désire se porter acquéreur d'une bande de terrain longeant la route du Président-Kennedy dont la Municipalité est propriétaire et portant le numéro de lot 2 721 476;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Frédéric Vallières

3443-04-14

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil municipal refuse la vente de la bande de terrain portant le numéro de lot 2 721 476, située entre le 371 et 452, route du Président-Kennedy pour des besoins subséquents.

Plainte des résidants de la rue du Lac pour la vitesse excessive

CONSIDÉRANT les plaintes reçues des résidants de la rue du Lac pour la vitesse excessive dans ladite rue;

La Municipalité avisera la Sûreté du Québec pour une vigilance accrue dans le secteur aux heures de pointe soit : de 6 :30 hres à 8 :00 hres, de 12 :00 hres à 13 :30 hres et de 16 :00 hres à 15 :30 hres.

Pour ce qui est de l'installation d'un panneau en plein centre de la rue, celle-ci n'est pas assez large et serait nuisible à la circulation.

Par contre, la Municipalité procédera à une inscription indiquant 30km/hre sur la chaussée et un panneau indiquant « Attention à nos enfants » sera aménagé.

Les résidants de la rue du Ruisseau seront avisés par communiqué.

Je, Clément Marcoux, maire atteste que la signature du présent procès verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par le conseiller Frédéric Vallières à 18 :00 hres.

Clément Marcoux, maire

Nicole Thibodeau, dir.-gén. & sec.-trésorier